

29 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NANTES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Groupe communiste – Marie-Annick BENATRE, adjointe au Maire

Madame le Maire, Cher-e-s collègues,

Comme l'indique l'exposé de notre délibération, le CCAS est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Après expertise, cette nouvelle convention permet les ajustements et d'optimiser les mutualisations.

Le CCAS de Nantes constitue l'outil privilégié de la ville pour répondre aux besoins sociaux des Nantaises et Nantais les plus fragiles, les plus vulnérables. Lutter contre les processus de précarisation et d'isolement, agir sur les leviers favorisant l'inclusion et s'adapter à un contexte en constante évolution : telles sont les missions de notre CCAS.

De ce point de vue, force est de constater que les besoins vont grandissants en la matière. La crise n'en finit pas de produire des dégâts considérables, en particulier chez les salariés et les familles populaires.

Le nombre de salariés privés d'emplois sur la ville reste à un haut niveau. Le chômage des moins 25 ans persiste, celui des cinquante ans et plus progresse de 9,67% sur une année, générant également une

évolution négative du chômage longue durée qui représente 35,87% des chômeurs. Tout cela conduit à une précarité grandissante. Près de 12 000 allocataires du RSA attestent de cette réalité de la paupérisation de la population.

17% des ménages Nantais vivent sous le seuil des bas revenus. 40,9% d'entre eux ne sont pas imposables, alors que 28% des ménages consacrent plus de 40% de leur revenu pour se loger.

Ces indicateurs permettent de mesurer combien cette situation fait grandir les besoins sociaux dans notre ville.

Cela justifie sans nul doute toutes les actions Qu'Abbassia Hakem vient de nous présenter.

Permettez –moi d'insister sur l'adaptation de nos réponses aux besoins spécifiques des personnes les plus fragilisées, les plus vulnérables.

Parmi elles : les femmes victimes de violence. C'est ainsi que la ville de Nantes, en complément de la délibération que nous venons d'approuver sur le dispositif de téléprotection, va reprendre la gestion de 42 places d'hébergement et de réinsertion sociale – accueil Mère enfants. Ces places d'insertion, ainsi gérées par la ville et financées par l'Etat, accueillent les femmes majeures, avec ou sans enfants, afin d'aboutir à leur insertion ou leur réinsertion professionnelle et sociale.

Comme nous le faisons en matière d'accueil des réfugiés. En effet, la ville de Nantes est la seule ville de France à gérer, pour le compte de l'Etat, un centre provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires pour une capacité d'accueil de 50 places. C'est un vrai signe de la solidarité internationale de la ville sur une compétence qui n'est pas la nôtre. Dans

le cadre d'un appel à projets de l'Etat, nous nous engageons là aussi sur une extension de 25 places supplémentaires, avec un réel accompagnement social pour une réelle intégration dans notre ville, dans notre pays.

C'est donc un engagement volontariste dans l'accompagnement individuel qui vise à prévenir les situations de précarité ou leur détérioration ; à faciliter l'autonomie des usagers et contribuer à leur intégration sociale dans les divers champs de leur vie quotidienne.

Avec cette nouvelle convention, nous voulons co-construire de nouvelles réponses sociales et territoriales en luttant contre les phénomènes de non-recours et de disqualification sociale.

L'ambition affichée est à la hauteur des enjeux. Et, puisque nous sommes dans le temps de Débat d'Orientation Budgétaire, je veux rappeler ici qu'il nous faut affirmer la même ambition en termes de moyens humains et financiers pour répondre au défi du « vivre TOUS ensemble » dans notre ville, du bien grandir et bien vieillir à Nantes.

Je vous remercie de votre attention.